Yverdon-les-Bains Jeunesse et cohésion sociale

Prestations aux écoles
Rue de Neuchâtel 2
CH – 1400 Yverdon-les-Bains

Aux parents des élèves des établissements
scolaires primaires et secondaires yverdonnois

Camp de ski de l'année scolaire 2026-2027

Chers parents,
Madame, Monsieur,

La Commune prend en charge une grande partie des frais liés aux camps scolaires, conformément à la décision 164 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), notamment :

- transports;
- logement
- abonnements sportifs
- frais d'activités des élèves
- frais des accompagnant.e.s

Une participation aux frais de repas de CHF 80.00 par enfant et par semaine est demandée aux parents. La facture vous sera envoyée à domicile par le JECOS.

Merci de compléter le formulaire ci-joint et de le remettre à l'établissement scolaire de votre enfant. L'établissement nous le transmettra ensuite.

Afin de faciliter la participation des élèves au camp, le JECOS propose également du matériel de ski à la location. Pour un montant forfaitaire de CHF 30.00 (*à payer à la location*), votre enfant bénéficiera de :

- skis
- bâtons
- chaussures
- casque
- réglage des fixations par un professionnel

Les informations concernant l'organisation du camp et la location du matériel de ski communal seront indiquées dans la circulaire que l'établissement scolaire de votre enfant vous transmettra prochainement.

Nous souhaitons à votre enfant un excellent camp de ski et vous adressons, Chers parents, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jeunesse et cohésion sociale

Loïc Haldimann
Chef de Département

Annexes : Conditions de remboursement / matériel de ski communal (au verso)
Formulaire camp de ski

Yverdon-les-Bains Jeunesse et cohésion sociale

Prestations aux écoles
Rue de Neuchâtel 2
CH – 1400 Yverdon-les-Bains

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUX ÉLÈVES / MATÉRIEL COMMUNAL

Suite à la décision 164 de la DGEO concernant le financement des activités scolaires, la participation des parents pour les camps est fixée à CHF 16.00/jour/élève pour la participation aux frais de repas, soit **CHF 80.00/semaine/élève**.

Remboursement de la participation aux frais de repas

- **Absence pour raison médicale annoncée avant le camp (avec certificat médical)**
  Remboursement du montant facturé, indépendamment du délai avant le camp.
- **Absence ou privation annoncée plus de 15 jours avant le camp (sanction disciplinaire ou autre)**
  Remboursement du montant facturé.
- **Absence ou privation annoncée moins de 15 jours avant le camp (sanction disciplinaire ou autre)**
  Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.
- **Accident ou maladie pendant le camp / renvoi du camp**
  Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.

Matériel de ski communal

- **Location**

  Le matériel est loué pour la semaine de camp. Le réglage par un professionnel est effectué lors de la location directement.

  - Skis/bâtons/chaussures/casque* **Forfait CHF 30.00**
  - Skis/bâtons/casque* **Forfait CHF 20.00** *amener 1 chaussure de ski pour le réglage*
  - Chaussures/casque* **Forfait CHF 10.00** *amener les skis pour le réglage*

  **port du casque obligatoire au camp, les forfaits sont valables avec/sans casque*

  - *Casque, SANS autre matériel* ***Forfait CHF 5.00*** *réglage matériel sous responsabilité des parents*

- **Remboursement**

  Le remboursement de la location est possible uniquement si le matériel n'a pas été utilisé et qu'il est rendu en parfait état.

  En cas de perte ou dégradation non-usuelle de tout ou partie du matériel loué, la Commune se réserve le droit de facturer le remplacement du matériel au tarif suivant :

- Casque	**CHF 80.00**	*valeur à neuf CHF*	*129.00*
- Skis	**CHF 100.00**	*valeur à neuf CHF*	*159.00*
- Chaussures	**CHF 60.00**	*valeur à neuf CHF*	*89.00*
- Bâtons	**CHF 20.00**	*valeur à neuf CHF*	*29.00*